



Rupture conventionnelle ou licenciement économique ? que faire ?

Par **wiiwii25**, le **18/01/2011** à **11:25**

Bonjour,
Mon patron m'a annoncé hier qu'il souhaitait me licencier moi et ma collègue (nous sommes 2 dans la boîte).
Il nous a proposé une rupture conventionnelle ou un licenciement économique. Il préférerai une rupture (mieux pour tout le monde d'après lui)
Pour l'instant je ne sais pas quoi lui répondre, c'est pour cela que je vous sollicite.
Je suis embauché depuis le 1er juillet 2010
Mon salaire brut mensuel est de 1750€
J'ai des tickets repas de 9€ financés à 50% par mon employeur (1 par jour travaillé)
J'ai 10 jours de Congés payés à prendre à ce jour.
Pouvez vous me dire à quoi j'ai le droit dans les deux cas et quel est d'après vous la meilleure chose à faire ?
Autre chose : Est il obligé de nous licencier tous les 2 ? Ne doit il pas faire son possible pour maintenir un salarié en poste (sachant qu'il se paie 2 fois mon salaire et qu'il compte continuer seul l'activité qu'on a développée) ?
Enfin : Mon salaire de Décembre n'a toujours pas été versé.
Merci par avance de votre réponse.
Cdt
Wiiwii

Par **P.M.**, le **18/01/2011** à **12:52**

Bonjour,
Il me semble que dans cette situation, de toute façon, vous devriez laisser l'employeur procéder au licenciement et justifier qu'il est économique car ce n'est en aucun cas dans le cadre d'un accord commun...